

TERTRE D'INFILTRATION

Ce dispositif exceptionnel est à prévoir lorsqu'il n'existe pas d'exutoire pouvant recevoir l'effluent traité et/ou la **présence d'une nappe phréatique proche** a été constatée, ou encore l'épaisseur de terre perméable n'est pas suffisante.

Il utilise le sable comme système épurateur et le **sol en place comme milieu dispersant**.

Il peut être **en partie enterré** ou **totalemt hors sol** et nécessite, le cas échéant, **une pompe de relevage**.

Conditions de mise en œuvre :

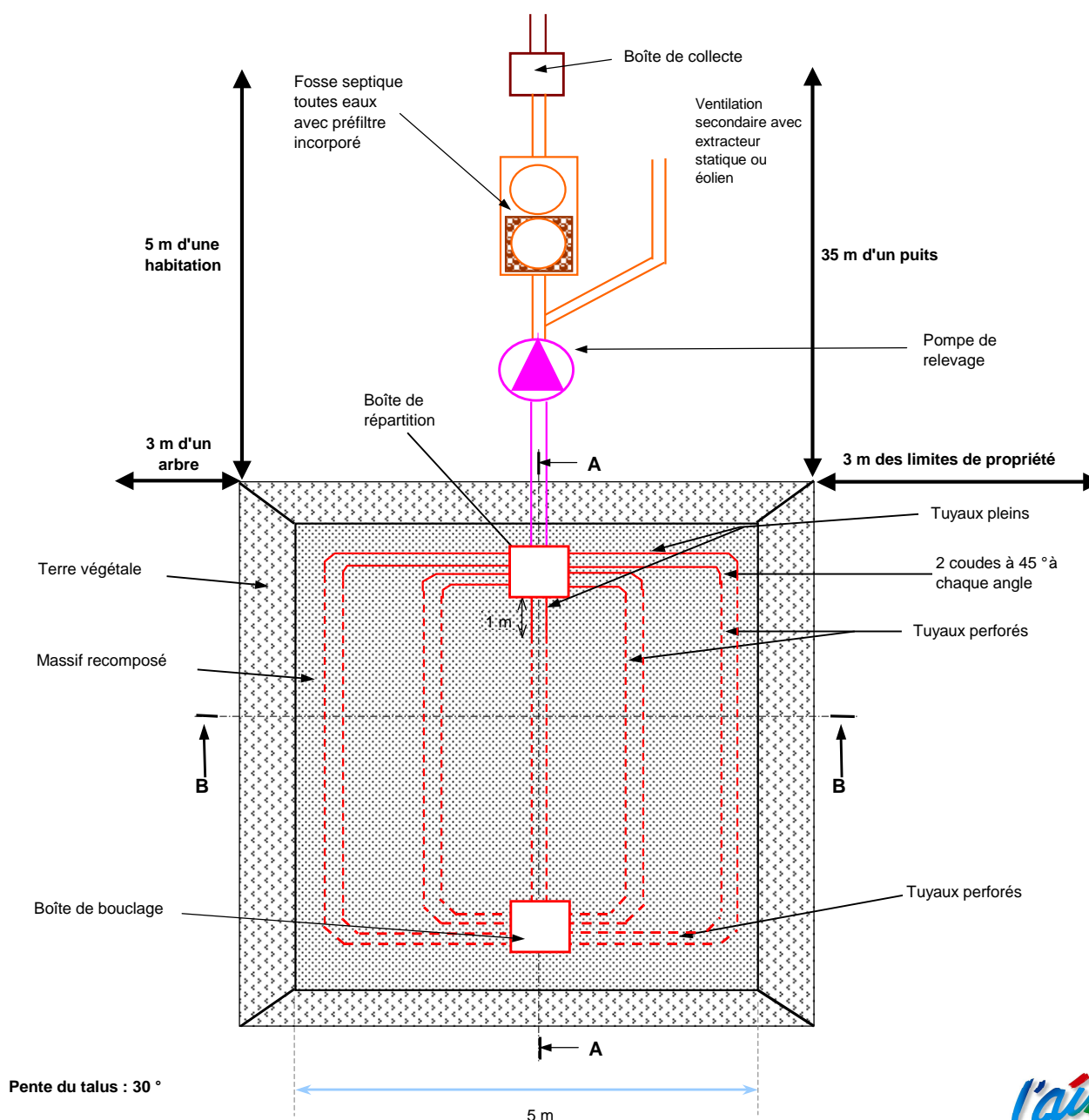
Le tertre d'infiltration se réalise sous la forme d'un massif sableux sous le niveau de la canalisation d'amenée. Le tertre est composé de bas en haut :

- un **géotextile** ou une **géogrille** perméable à l'eau et à l'air (si le sol est fissuré),
- une couche de **sable siliceux lavé (0-4 mm) de 0,70 m d'épaisseur**,
- une couche de **graviers roulés lavés (10-40 mm) de 0,20 m d'épaisseur** dans laquelle sont noyées les canalisations de distribution qui assurent la répartition sur le tertre,
- un **géotextile perméable** à l'eau et à l'air qui recouvre l'ensemble,
- une couche de **terre végétale** de 0,20 m d'épaisseur .

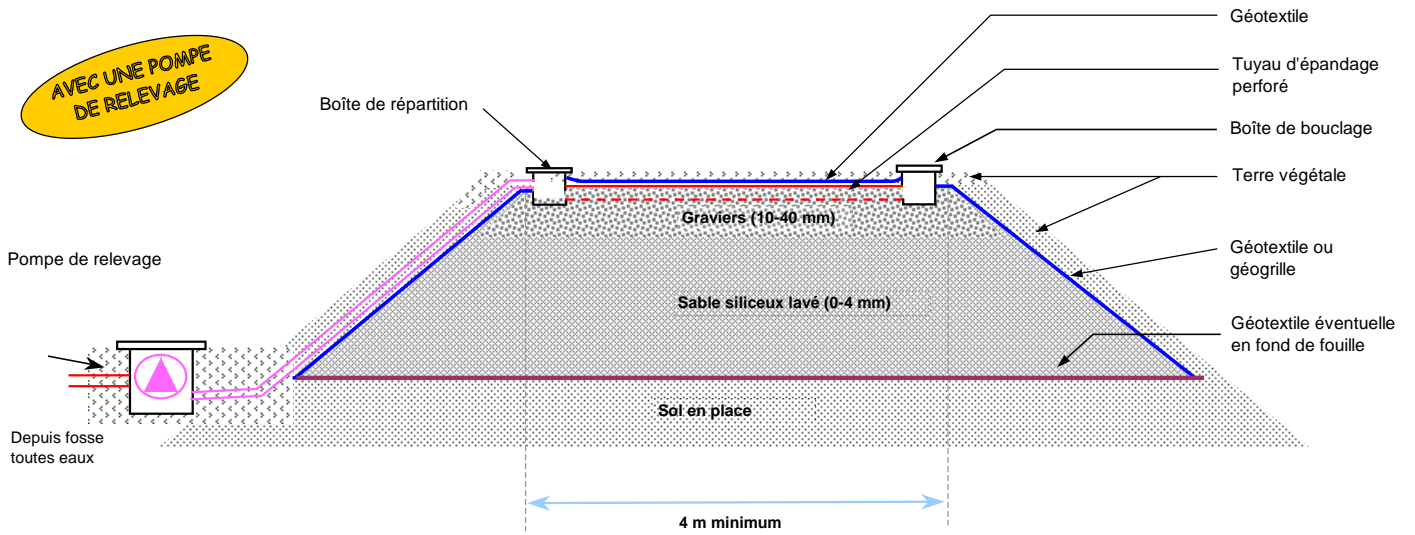
Dimensionnement :

La surface au sommet du tertre d'infiltration doit être au moins égale à **5 m² par pièce principale** (minimum 20 m² pour 4 pièces principales)

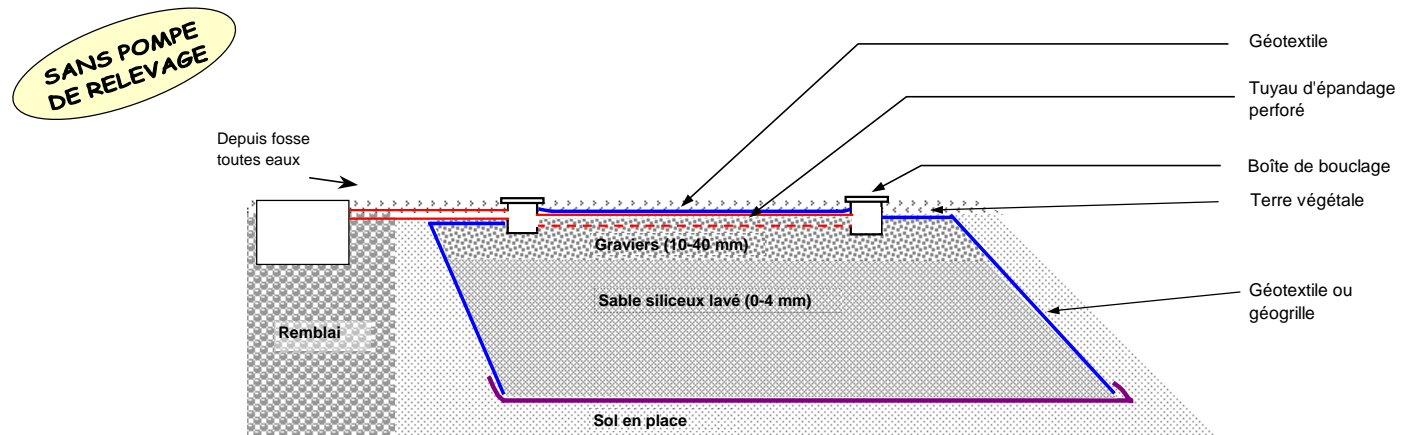
Le schéma suivant indique les distances à respecter :



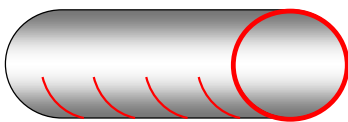
TERTRE D'INFILTRATION



COUPE LONGITUDINALE (AA) : VERSION AVEC POSTE DE RELEVAGE

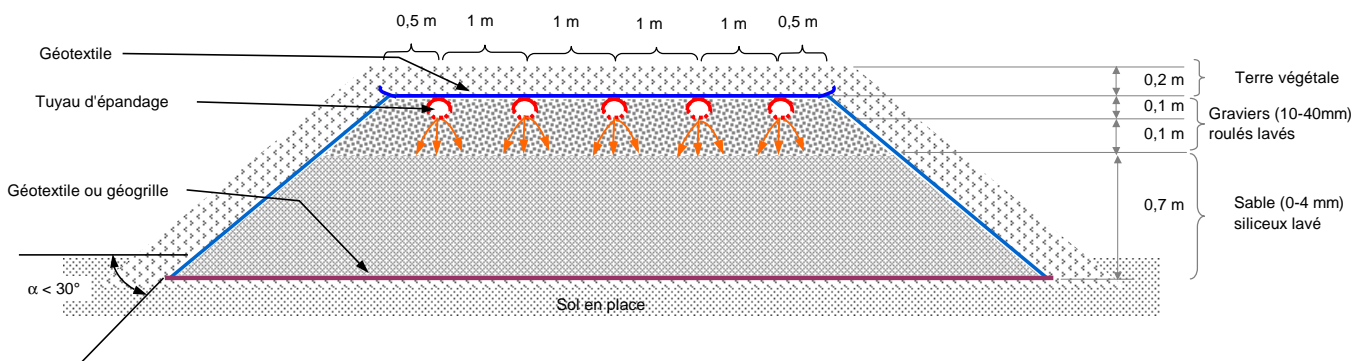


COUPE LONGITUDINALE (AA) : VERSION SANS POSTE DE RELEVAGE



Canalisations rigides :
diamètre : 100 mm
avec fentes de 5 mm minimum, espacées tous les 0,1 à 0,15 m
Pente : 0,5 à 1 %

TUYAU D'EPANDAGE



COUPE TRANSVERSALE (BB)

Le tertre d'infiltration

